

Quelques exemples concrets de taux de cotisation du barème national

Le taux moyen de cotisation AT/MP en 2014 est de 2,44 %, toutes professions confondues.

Activité	N° de risque	Taux collectifs
Boulangerie-pâtisserie	158CD	2,4%
Abattoir	151AD	6,5%
Fabrication et distillation d'hydrocarbures	241GK	1,7%
Couvertures tous matériaux	452JA	9,8%
Travaux de maçonnerie et de gros-œuvre	452VD	8,2 %
Garage automobiles	502ZF	3,6%
Supermarchés	521DA	3,5%
Commerce de vêtement et chaussures	524CC	1,8%
Restaurant, café, hôtel	553AB	2,4%
Assurances	660AA	1,2%
Service de nettoyage	747ZC	4,2%
Collectivités territoriales	751BA	1,7%
Ambulances	851JA	3,8%
Service d'aide à personne	853AB	3,0%
Maison de retraite	853AC	3,0%
Coiffeur	930DA	2,1%

Ces taux sont susceptibles d'évoluer chaque année.

Les cotisations AT/MP représentent les coûts directs liés aux sinistres. Des coûts indirects augmentent aussi vos dépenses, tels que :

- pertes de production,
- coûts de matériel,
- coûts commerciaux,
- coûts de remplacement,
- coûts administratifs et de traitement,
- coûts judiciaires (en cas de poursuite),
- pertes d'image de marque.

On estime généralement ces **coûts indirects** au moins **3 fois supérieurs** aux coûts directs.

Le coût de votre sinistralité peut être consulté sur votre compte AT/MP (www.net-entreprises.fr)

Et les gains ?

Pour éviter ces coûts, des mesures de prévention doivent être mises en place.

Au delà d'un effet sur le taux de cotisations AT/MP, des investissements en prévention réduiront les coûts indirects et donc contribueront à améliorer la rentabilité de votre entreprise.

Vos contacts :

- drp.compteatmp@carsat-bretagne.fr
- poleprevention@strm29.fr



Ce dépliant a été réalisé conjointement par la **STRM** et la **CARSAT**

Rédaction : Nicolas APRIOU

Technicien Hygiène Sécurité (STRM)

et

Jenny ARTU

Responsable Service Tarification (CARSAT)

Création : Hélène NICOL

Chargée de Communication (STRM)



236, rue Chateaugiron
35030 Rennes Cedex 9
02 99 26 73 61



7, rue Léonard de Vinci - CS17933
29679 Morlaix Cedex
02 98 88 04 07

Juin 2014.

Cotisations Accidents du travail Maladies professionnelles



De quoi parle-t-on ?

Votre salarié subit un Accident du Travail (AT) ou une Maladie Professionnelle (MP), il bénéficie d'une couverture de l'assurance maladie à 100 %.

Il peut recevoir des indemnités journalières en cas d'arrêt de travail (Incapacité Temporaire) ou une rente (Incapacité Permanente). Ces dépenses sont imputées sur votre compte employeur et permettent de calculer votre taux AT/MP.

Comment ça marche ?

Le taux de cotisation varie en fonction du nombre de salariés de l'établissement et de son activité.

• Effectif

- De 1 à 19 salariés :

taux collectif (taux national lié à l'activité, fixé annuellement par arrêté ministériel)

- De 20 à 149 salariés :

taux mixte (une fraction taux collectif, une fraction taux réel proportionnelle à l'effectif)

- 150 salariés et plus :

taux réel (calculé à partir des coûts moyens des sinistres de l'entreprise)

• Activité

La nomenclature assurance maladie des activités comprend 9 Comités Techniques Nationaux (CTN) regroupant des branches ou des groupes de branches d'activité.

CTN	Intitulés CTN
A	Industries de la métallurgie
B	Industries du bâtiment et des travaux publics
C	Industries des transports, de l'eau, du gaz, de l'électricité, du livre et de la communication
D	Services, commerces et industries de l'alimentation
E	Industries de la chimie, du caoutchouc et de la plasturgie
F	Industries du bois, de l'ameublement, du papier-carton, du textile, du vêtement, des cuirs et peaux, des pierres et terres à feu
G	Commerces non alimentaires
H	Activités de services I (banques, assurances, administrations...)
I	Activités de services II (travail temporaire, santé, nettoyage...)

Chacun de ces 9 CTN rassemble différents numéros de risque. L'entreprise se voit attribuer un numéro de risque en fonction de son activité principale.

Où trouver votre taux ?

Tous les ans, la CARSAT vous adresse la notification du taux, calculé sur les dépenses liées aux sinistres des trois dernières années.

Pour les taux mixtes et réels, une feuille de calcul détaillée accompagne la notification annuelle du taux.

C'est ce taux qui figure sur les bulletins de salaire.

Combien ça coûte ?

En Bretagne, en 2012, en moyenne, les coûts des sinistres sont les suivants :

- 4 865 € par AT
- 23 240 € par MP

Cela a engendré **260 millions** d'euros répartis sur les quatre **départements bretons**. Ces dépenses sont utilisées pour fixer annuellement le montant des coûts moyens. La répartition des coûts puis des sinistres au niveau régional est la suivante :

Département/ Région	Répartition des salariés par départ. (%)	Coûts des AT/MP par départ.		% du nbre de sinistres	Fréquence des sinistres
		En million d'€	En %		
Côtes d'Armor	15 %	45	17	18	1 AT/MP pour 17 salariés
Finistère	25 %	77	30	29	1 AT/MP pour 18 salariés
Ille & Vilaine	39 %	81	31	32	1 AT/MP pour 25 salariés
Morbihan	21 %	56	22	21	1 AT/MP pour 20 salariés
Bretagne	100 %	260	100	100	1 AT/MP pour 21 salariés
France					1 AT/MP pour 27 salariés